

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 21 octobre 2019
(convocations du 15 octobre 2019)

Absents : R.CORNET (excusée) – S.GUINET

EBOULEMENT CHEMIN RURAL DE TRUISON

Suite à l'éboulement survenu en juillet sur le chemin rural de Truisson, des travaux ont été entrepris pour réparer les dommages causés. La commune est mise en cause par un administré qui considère que son système d'assainissement a subi une détérioration ; une expertise est prévue à ce sujet. Une déclaration sera faite auprès de l'assureur de la commune et M. Person représentera la commune à l'expertise (demande de report de la date initialement prévue pour indisponibilité).

TRAVERSÉE ROUTE CHEF-LIEU

M. le Maire présente un devis pour réparation d'un affaissement sur un tuyau PVC au chef-lieu. Le conseil accepte la réalisation de ces travaux mais ne donne pas suite à la proposition d'inspection télévisée.

En contrepartie, il sera demandé au propriétaire de signer une convention avec la commune pour l'occupation de son terrain par les conteneurs de collecte d'ordures ménagères.

PROJET BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE

Une réunion a été organisée par la commune d'AVRESSIEUX pour présenter le projet de bâtiment périscolaire comprenant une garderie et un restaurant scolaire, ceci dans le cadre du regroupement pédagogique.

En introduction, AGATE a présenté un diaporama sur le cadrage juridique de l'opération et en particulier :

- les modalités de portage de la maîtrise d'ouvrage partagée et de financement partagé du projet ;
- les possibilités juridiques pour la répartition de la propriété du bâtiment ;
- les possibilités juridiques pour le fonctionnement du RPI après la réalisation du projet

Il ressort de la présentation qu'un certain nombre de points doivent être tranchés entre les communes pour que le projet puisse avancer. Il est convenu entre les élus présents que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit portée par la Commune d'Avressieux et d'utiliser la clé de répartition en vigueur au sein du Syndicat des ARS, à savoir :

- o la moitié prise en charge par la commune siège des investissements,
- o l'autre moitié répartie entre les 3 communes au prorata de la population totale.

Après discussion, il est convenu de prévoir un financement du projet par les communes de Rochefort et Sainte-Marie-d'Alvey, via des subventions d'investissements à verser au moment de la réalisation des investissements. Les élus ne souhaitent pas que le Syndicat des ARS prenne la compétence pour le fonctionnement des écoles et de la cantine. Il est donc convenu de poursuivre le fonctionnement actuel dans un cadre conventionnel pour prévoir les remboursements entre communes.

Un plan de financement est présenté avec les participations des communes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet et un accord de principe sur la participation financière de STE MARIE D'ALVEY.

ELECTIONS MUNICIPALES

Suite à un tour de table, il se confirme qu'une partie des conseillers municipaux, dont le maire et les adjoints, ne se représenteront pas aux élections municipales de mars 2020. Une réunion publique sera organisée le vendredi 15 novembre à 19h pour débattre avec la population et envisager l'avenir de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin municipal
- Cérémonie du 11 novembre
- Réception des vœux prévue le dimanche 5 janvier
- Repas annuel pour les personnes de plus de 65 ans le dimanche 26 janvier